

## Plan de classement

∨ Archives ecclésiastiques : clergé séculier (série G)

∨ Églises paroissiales

∨ Étrépnay

- Bail passé par Jean de Maistre- ville, d'Étrépnay, à Jean et à Mahiet Du Pré, d'une pièce de terre contenant cinq vergées, située

Bail passé par Jean de Maistre- ville, d'Étrépnay, à Jean et à Mahiet Du Pré, d'une pièce de terre contenant cinq vergées, située à Étrépnay et nommée le « Passouer Cabaret » pour le prix de 22 sous parisis (1490) ; – contrat de constitution au profit de la fabrique d'Étrépnay par Louis Charpentier, marchand, demeurant en la paroisse du Coudray, d'une rente annuelle de 3 livres, au capital de 90 livres (1720) ; – titre nouvel d'une rente de 46 sous 8 deniers consenti au profit de la fabrique par Pierre Randon de Pommery, écuyer, « en sa qualité de détenteur, propriétaire, possesseur et jouissant d'une ferme appelée la ferme du Genetray, dépendante de sa terre et seigneurie de Saint-Martin-au-Bosc (1783).

**Date :**

1490-1783

**Description physique :**

**Description physique :** (Liasse.) 36 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

**Identifiant :**

G610

**Localité :** Coudray (Le) ; Etrépnay ; Passouer (Le), Cabaret, lieu-dit à Etrépnay

**Autres identifiants :**

**Cotes extrêmes :** G610

**Mots-clés**

**Géolocalisation** Coudray (Le) Etrépnay Passouer (Le), Cabaret, lieu-dit à Etrépnay

**Personne (physique ou morale)** Charpentier, Louis Du Pré, Jean Du Pré, Mahiet Maistreville, Jean de Randon de Pommery, Pierre